

Notélé : deux entités résistent

Bernissart reste sur un « non » unanime. Belœil avait dit « oui », mais s'est rétracté

En janvier dernier, les bourgmestres de Wallonie picarde trouvaient un accord après de longues heures de négociation. Les 23 communes de Wapi allaient augmenter leur dotation communale d'un euro chacune par habitant pour venir en aide à la télévision locale qui accusait d'importants soucis financiers. Un déficit de 1,2 million d'euros était à prévoir pour 2014. Un an plus tard, deux communes ont changé d'avis : il s'agit de Belœil et de Bernissart.

Des rebondissements à propos du refinancement, il y en a eu ! Le dernier en date concerne la commune de Luc Vansaingèle : Belœil. La semaine dernière, le conseil communal belœillois a fait marche arrière. En effet, en octobre dernier, la commune avait soutenu l'apport d'un euro supplémentaire voté lors de la conférence des bourgmestres, il y a un an. Mais il y a quelques jours, le conseil communal de Belœil a décidé de revenir sur sa position et s'est rétracté. Les membres du conseil ont donc décidé de revenir à la cotisation prévue en 2013 soit 95 cents par habitant. Pour Luc Vansaingèle cette décision est tout à fait logique. Il explique : « Il y a un an, j'assistais à la conférence des bourgmestres. Nous avons montré notre accord pour une augmentation d'un euro par commune,

si et seulement si celle-ci était accompagnée d'un plan pluriannuel permettant à Notélé de faire le point sur ses moyens et de prévoir l'avenir. Nous attendons toujours ce plan. Nous avons bien reçu un document mais il ne tient pas compte des efforts réalisés pour 2014. En toute logique avec l'attitude définie en conférence des bourgmestres, nous décidons donc de revenir à notre dernière position et de ne plus octroyer ce fameux euro ». Le bourgmestre ajoute enfin : « C'est notre réaction pour l'instant, en attendant un plan actualisé ». La porte semble donc toujours ouverte du côté de Belœil.

L'autre commune de Wapi qui refuse toujours de refinancer Notélé, la seule qui a apporté un non unanime (à une abstention près) depuis le mois d'octobre, c'est Bernissart et ce faute de moyens. Mercredi dernier, lors du dernier conseil communal, aucun représentant de la télévision locale n'était présent pour suivre les débats. Le bourgmestre, Roger Venderstraeten commente : « Je ne sais pas si c'est un message que Notélé veut nous faire passer, je suppose qu'ils essaient de nous faire comprendre quelque chose. En tout cas, pour l'instant, nos finances nous empêchent de pouvoir les aider. Je ne peux pas licencier du personnel pour aider Notélé. C'est inconcevable. Je

trouve ça un peu facile de demander de l'argent parce que la chaîne accuse un déficit. Pour l'instant la balle est dans leur camp, nous restons ouverts à la discussion, mais ne pas être présent lors du conseil, ça ne donne pas forcément une bonne image de leur implication chez nous ».

Du côté de Notélé, le son de cloche est bien différent.

Manu Guévart, rédacteur en chef, et directeur de la télévision locale dès le 1er janvier, explique : « Mercredi dernier, il y avait une abondance de conseils communaux, nous avions plusieurs reportages à réaliser. Nous n'avions donc pas assez de personnel pour nous permettre de suivre le conseil communal de Bernissart. Quand on doit faire des choix, on les pose. Mais il ne faut en aucun cas nous taxer de lancer des représailles suite au « non » de Bernissart. Nous étions par exemple présents pour couvrir le marché de Noël ou encore pour l'après-midi récréative proposée par les écoles de devoirs de la commune ». Le rédacteur en chef ajoute : « Je regrette que Bernissart soit la seule commune où nous n'avons pas eu l'occasion de présenter notre projet. Nous espérons nous mettre rapidement autour de la table pour discuter sereinement. Dans un courrier, le bourgmestre semblait être encore ouvert à la discussion ».

Affaire à suivre donc pour Bernissart et Belœil. ■

C.L

DANS LA REGION DE MONS-BORINAGE

Télé MB se finance via une intercommunale

Dans la région de Mons-Borinage, la télévision communautaire, c'est Télé MB qui couvre 13 communes. Mais son mode de financement est différent de celui de sa consœur de Wallonie picarde, No Télé. Certes les communes passent à la caisse, mais via une intercommunale qui s'appelle l'Intercommunale Pure de Financement du Hainaut (I.P.F.H.), dont la gestion dépend d'une autre intercommunale, Igretec (Intercommunale pour la gestion et la réalisation

d'études techniques et économiques).

Cela évite ainsi à Télé MB d'aller faire la quête auprès des communes pour qu'elles augmentent leur cotisation, comme l'a fait No Télé lors de ces derniers mois et comme le fait également Télé Sambre dans la région de Charleroi. La décision est prise collégialement par l'intercommunale. La contribution de l'I.P.F.H. correspond à 13 % du budget de la télévision de Mons-Borinage. Et cela représente la même somme par ha-

bitant sur toute la zone de couverture, soit 1,24 euro par habitant. Le reste du financement provient de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des différentes aides à l'emploi pour financer le personnel.

Le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte nous a confié rêver d'une mutualisation des coûts à l'échelle de la Wallonie picarde pour éviter une surenchère entre les communes. Et pour écarter tout soup-

çon de boycott des communes qui ont choisi de mettre entre parenthèses le financement de No Télé comme Bernissart. Un boycott serait d'ailleurs injuste pour les citoyens des communes concernées, car ils continuent à participer au financement des télévisions communautaires via la quote-part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce serait même « une infraction » au Décret relatif aux télévisions locales et communautaires, selon un observateur du dossier. ■

D.FCT